

«Joël Guerriau : « Le projet de loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France est le symbole de l'unité nationale »»

27/01/2012

Joël Guerriau : « Le projet de loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France est le symbole de l'unité nationale »

Le sénateur Joël Guerriau est intervenu mardi 24 janvier en séance pour soutenir le Projet de loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France.

Point fort de son intervention, le 11 novembre, jour de "l'armistice en 1918, de la victoire de la paix" sera consacré à rendre hommage à tous les conflits sur une seule journée et par conséquent à toutes les personnes civiles ou militaires "mortes pour la France", y compris ceux ou celles de la nouvelle génération tombés pour la France hors du territoire.

Cette journée rend donc également hommage aux 600 militaires français morts pour la France depuis la fin de la guerre d'Algérie.

Cette date ne remet nullement en cause les autres dates commémoratives des autres conflits qui continueront d'être célébrées.

Joël Guerriau a également défendu l'amendement n°2 qui vise à rendre obligatoire l'inscription "Mort pour la France" par les municipalités sur les monuments afin de rendre hommage aux soldats ou civils concernés.

Il a également soutenu que ce texte s'applique sur tout les territoires français, c'est à dire y compris aux communes de Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les îles Wallis et Futuna.

Pour Joël Guerriau, ce texte est le symbole de l'unité nationale.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)